

ACCUEIL DE LOISIRS DES VASSAULES

ÉTÉ 2026

MOIS DE JUILLET

LES MONDES
IMAGINAIRES



FANTASTIQUE



SUPERBES HÉROÏNES
ET SUPERS HÉROS



MYTHOLOGIE
ET MONDE MARIN



SCIENCE FICTION

6/12
ANS

MOIS D'AÔÛT

LA NATURE
DANS TOUS
SES ÉTATS



ARBRES ET FORÊTS



INSECTES ET
PETITES BÊTES



FLEURS ET JARDINS



ANIMAUX MARINS
ET RIVIÈRES

DU 6 JUILLET
AU 31 AOÛT

Imaginer, découvrir,
explorer, grandir ensemble !



Table des matières

Le projet pédagogique : En résumé !.....	3
Introduction	4
Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)	4
La Convention Territoriale Globale (CTG)	5
Le Projet Éducatif péri et extrascolaire.....	5
Le Projet Pédagogique	6
Présentation du secteur des Vassaulles	7
Caractéristiques du territoire	7
Caractéristiques du public du secteur des Vassaulles.....	7
Rappel des caractéristiques du public 6/12 ans.....	8
Fonctionnement des accueils de Loisirs.....	9
L'Accueil de Loisirs des Vassaulles	9
Localisation	9
L'organisation de mon enfant à « l'Accueil de Loisirs »	10
Présentation des lieux	10
Projet pédagogique des Vassaulles :.....	11
Objectif Général 1 : Favoriser le vivre ensemble et l'inclusion	11
Objectif Général 2 : Accompagner le développement et l'épanouissement de l'enfant...	12
Objectif Général 3 : Favoriser la participation des enfants et l'ouverture de l'accueil de loisirs sur son environnement.....	12
Evaluation	13
Journée type à l'accueil de loisirs Vassaulles	16
La communication	18
La sécurité	19
L'équipe d'encadrement.....	21
Annexes	24
▪ Plannings d'activités.....	24
▪ Note de service liée à l'encadrement	24
▪ Note de service liée aux déplacements.....	24

PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs :

Vassaules

Horaires d'accueil des enfants :

Du matin : de 07h30h à 9h15

Du midi : de 12h à 12h30

Du soir : de 17h à 18h15

06.46.54.19.55

Adresse

6, rue des Vassaules
10000 Troyes

Public cible :

Enfants âgés de 6 à 12 ans

À noter :

Pour passer une super journée, je pense à prendre :

- ✦ Gourde avec prénom
- ✦ Tenue de rechange pour les enfants qui pourraient en avoir besoin ainsi que pour profiter des jeux d'eau de l'accueil de loisirs !
- ✦ Casquette (en extérieur, s'il y a du soleil)
- ✦ Crème solaire

Lors des sorties Piscine :

- ✦ Maillot de bain (PAS DE SHORT)
- ✦ Gel douche avec prénom
- ✦ Serviette

VACANCES D'ÉTÉ

DU 6 juillet au 31 Août 2026

Thème : Juillet : Les mondes imaginaires
Août : La nature dans tous ces états

Objectif éducatif :

- Favoriser le vivre ensemble et l'inclusion
- Accompagner le développement et l'épanouissement de l'enfant
- Favoriser la participation des enfants et l'ouverture de l'accueil de loisirs sur son environnement

Intentions pédagogiques :

En juillet, les enfants partiront à la découverte des « Mondes Imaginaires » à travers le Fantastique, les Super-Héros, la Mythologie, le Monde Marin et la Science-Fiction. Ces univers stimuleront leur imagination, leur créativité et leur envie de coopérer autour de projets et d'aventures collectives.

En août, place à « La Nature dans tous ses états ». À travers les arbres, les insectes, les fleurs, les animaux marins et les rivières, les enfants exploreront le monde vivant, développeront leur curiosité, leur respect de l'environnement et profiteront pleinement d'activités au contact de la nature.

Spécificités / fonctionnement :

Groupes par tranches d'âges :

- 6 ans : Accueil et transition
- 7/8 ans : Expérimenter et découvrir
- 9/12ans : Imaginer et construire des projets.

L'accueil de loisirs dispose de jeux d'eaux ainsi que d'une salle climatisée. En plus des sorties piscine et kayak, il sera possible de se rafraîchir en cas de fortes chaleurs.

Introduction

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km², elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. (*Chiffres INSEE 2021*)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé **PEdT** avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « **plan mercredi** » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le **PEdT** a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la **CTG** afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La **CTG** repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

Le Projet Éducatif péri et extrascolaire

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les **accueils périscolaires** les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes » ainsi que des **accueils de loisirs** périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif) :

- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation : en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en encourageant l'expression et la confrontation d'idées, et en rendant les enfants acteurs de leur quotidien et des animations.
- Encourager les réussites : en veillant à la cohérence et à la complémentarité entre les différents temps de l'enfant, tout en privilégiant le jeu et l'approche ludique.
- Promouvoir le bien-être et la santé : en favorisant la découverte d'activités physiques et sportives, en respectant les rythmes biologiques de l'enfant et en participant à l'éveil au goût.
- Participer à la construction citoyenne : en proposant des actions permettant de s'approprier la cité, en développant l'esprit d'initiative et l'esprit critique, et en ouvrant des espaces de discussion et de débat.
- Valoriser le respect : dans la relation d'égalité filles-garçons, dans l'attention portée à la place de chacun au sein du groupe, et dans l'appréhension des différences et des diversités.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

Le Projet Pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs et coordonnateurs en charge des dispositifs périscolaires, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

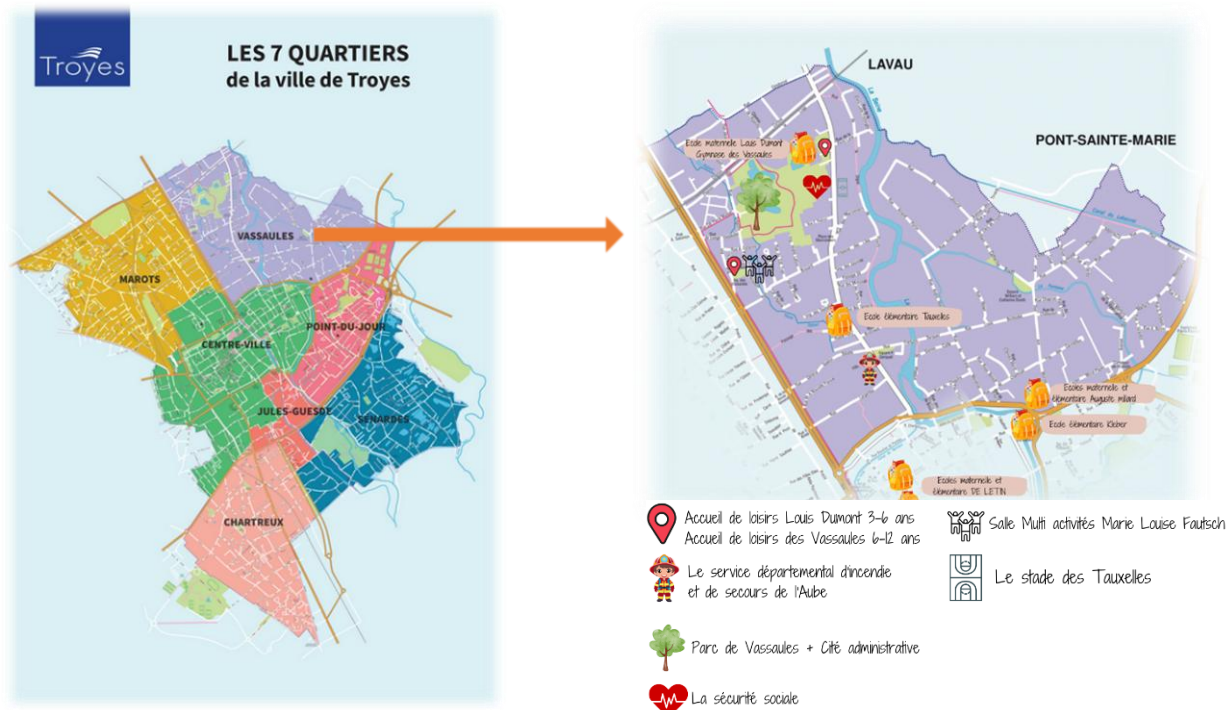
Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.

Les **Accueils de Loisirs** municipaux (AL) sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants, proposé à titre facultatif. Ils complètent les projets scolaires et périscolaires, offrant une continuité éducative. Non sectorisés, ils fonctionnent le mercredi et s'articulent autour de quatre axes principaux : complémentarité éducative, inclusion et accessibilité, inscription territoriale, diversité et qualité des activités.

Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi-évaluation des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.

Présentation du secteur des Vassaules

Caractéristiques du territoire



Vassaules-Tauxelles est un quartier de la commune de Troyes (10000). Ce quartier, au paysage verdoyant et à l'ambiance calme, abrite 3816 habitants qui ont une moyenne d'âge de 37 ans, ont des revenus modérés, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement locataires de leur logement. Le revenu moyen par habitant dans le quartier de Vassaules - Tauxelles est en dessous de la moyenne nationale et la part de la population au chômage dans le quartier de Vassaules - Tauxelles est supérieure à la moyenne nationale.

Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de sport, de loisirs, de transport, d'éducation, de santé, de commerce. (Sources : chacunsonlieu.fr ; bien-dans-ma-ville.fr)

Caractéristiques du public du secteur des Vassaules

Quelques chiffres complémentaires :

- 90% des enfants accueillis sont des Troyens
- 21% des enfants accueillis sont inscrits en écoles privées
- Moins de 2% des enfants accueillis sont inscrits dans une école non troyenne
- 52% des enfants accueillis sont inscrits dans une école du secteur Vassaules
- 13% des enfants accueillis sont inscrits dans une école hors secteur Vassaules
- En moyenne 10 à 15% des enfants accueillis sont reconnus porteurs de handicap ou en cours de diagnostic

L'accueil de Loisirs des Vassales s'attache à favoriser la vie en collectivité afin de permettre aux enfants de 6 ans à 12 ans de vivre des temps de loisirs et de vacances conviviaux. L'espace est particulièrement adapté à cette tranche d'âge et permet la mise en place d'activités tant artistiques, créatives que sportives. L'ouverture vers les autres est au centre des préoccupations de l'équipe d'animation qui œuvre pour le « vivre ensemble ».

Rappel des caractéristiques du public 6/12 ans

	6 à 8 ans	8 à 10 ans	10 à 12 ans
Développement physique	Vitesse, adresse en pleine croissance - Grande croissance physiologique - Grande possibilité physique - Qualité d'adresse, d'habileté, d'audace et d'équilibre - Se dépense beaucoup physiquement mais se fatigue vite	Vitesse, adresse - Grand besoin de mouvement - Se fatiguent vite mais récupère très vite - Maîtrise du corps - Age d'équilibre physique	Vitesse, force en pleine croissance - Age de la puberté - Très fatigable - Enfant "mal dans sa peau" parce que transformations physiques (puberté) - Très maladroit
Développement social	- Besoin de s'affirmer - Besoin d'ordre, de rites, de sécurité et de repères - Sépare l'imaginaire du réel, avec une attirance vers le réel - Intérêt très grand pour l'expérimentation de mécanismes simples	- Besoin de s'affirmer - Besoin d'ordre, de rites, de sécurité et de repères - Sépare l'imaginaire du réel, avec une attirance vers le réel - Intérêt très grand pour l'expérimentation de mécanismes simples	- Très attentifs, à leur image - Besoin de s'affirmer - Vivent mal leurs différences physiques - Veulent faire la même chose que les grands (identification) - Age intermédiaire difficile, très instables - Problème de motivation intellectuelle
Développement social	- Plus indépendants vis-à-vis de l'autre (se découvrir soit avant d'aller vers les autres, se mettre en avant) - Besoin d'échanges avec les autres - Formation de petits groupes autour d'un même adulte, d'une même activité, ou d'un même jeu	- Age de la bande de garçons ou de filles - Clans "la guerre des boutons" - L'autre sexe peu accepté	- Formation de petits groupes de confiance "amitiés particulières"
Activités	- Activités créatrices, peu de production - Utilisation des éléments naturels - Intérêt pour les animaux - Coins d'activités intérieurs et extérieurs - Activités manuelles simples à utilisation immédiate - Jeux avec activité physique - Intérêt pour les jeux démontables	- Activités pour jouer (cerfs-volants, bateaux simples, jeux d'expression, ...) - Territoire, cabanes - Besoin d'aires de jeux - Besoin de pleine nature	- Activités plus longues et plus techniques - Jeux d'expression - Découverte du milieu humain - Activités physiques intenses - Jeux d'équipe - Début du camping

(source : yakamédia)

Fonctionnement des accueils de Loisirs

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimums dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours.

L'inscription pour les vacances se fait au moyen du dossier également valable pour la restauration scolaire, l'accueil et les activités périscolaires.

Il est disponible sur :

- Le portail famille.troyes.fr
- Les accueils de loisirs
- L'Espace Audiffred
- Les maisons de quartiers.

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée :

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.

L'Accueil de Loisirs des Vassaules

Accueil de Loisirs des Vassaules
6 Rue des Vassaules
10 000 TROYES
06.46.54.19.55



L'Accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-est de la ville.
La ligne N°3 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur l'axe pénétrant Chomedey-Vanier.
L'Accueil de Loisirs est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Vassaules.



L'organisation de mon enfant à « l'Accueil de Loisirs »

Modalités d'accueil / Horaires

Pendant les vacances de printemps, l'accueil de loisirs est ouvert du 13/04/2026 au 24/04/2026 de 7h30 à 18h15. Le type d'accueil proposé est le suivant :

Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis :

- de 7h30 à 12h00 avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15
- et de 13h30 à 18h15 avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00.

Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h15 avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15 et possibilité de départ échelonné à partir de 17h00.

La restauration collective est organisée dans le restaurant scolaire de l'école Preize. Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

Capacité d'accueil :

- Mercredi (périscolaire) : 56 places
- Vacances (extrascolaire) : 60 places

Présentation des lieux

Les familles sont accueillies au sein d'un vaste hall, destiné également à l'affichage. Ce dernier dessert des espaces mutualisés.

Au rez-de-chaussée :

- un bureau
- une grande salle d'activité, lieu pour les temps de rassemblement, activités et jeux et espace de jeux symboliques, d'imagination et de construction
- une salle d'activité créative
- une salle de rangement pour le matériel pédagogique
- une cuisine avec point d'eau
- des sanitaires enfants et adultes
- Des escaliers et un ascenseur permettent d'atteindre le premier étage.

A l'étage :

- une salle d'activités
- une salle de « danse » avec parquet et miroir aux murs pour les ateliers d'expression, de scènes ou pour un temps calme/repos
- une salle de jeux

Un espace extérieur clos, avec un préau mais aussi des jeux d'eau sont à disposition du groupe pour des activités extérieures.

Le parc et le gymnase des Vassaules sont à proximité.

Projet pédagogique des Vassaules :

Une aventure estivale entre imagination et découverte de la nature

Cet été, l'Accueil de Loisirs des Vassaules invite les enfants de 6 à 12 ans à vivre deux univers riches en découvertes, en créativité et en expériences collectives.

Au mois de juillet, les enfants partiront à la rencontre des « **Mondes Imaginaires** ». À travers les univers du Fantastique, des Superbes Héroïnes et Supers Héros, de la Mythologie et du Monde Marin et de la Science-Fiction, ils pourront développer leur imagination, créer, inventer, jouer et construire ensemble de nouvelles aventures. Les activités proposées favoriseront l'expression, la coopération, l'expérimentation et la mise en œuvre de projets collectifs.

Au mois d'août, place à « **La Nature dans tous ses états** ». Les enfants exploreront les thèmes des Arbres et Forêts, des Insectes et Petites Bêtes, des Fleurs et Jardins ainsi que des Animaux Marins et Rivières. Cette période sera l'occasion de mieux comprendre l'environnement qui nous entoure, de s'émerveiller face au vivant, de développer le respect de la nature et de vivre de nombreuses expériences en extérieur.

Tout au long de l'été, l'équipe d'animation veillera à favoriser l'autonomie des enfants, leur participation à la vie collective, le développement de leur créativité et le vivre-ensemble. Les projets, les jeux, les sorties et les temps de partage permettront à chacun de trouver sa place, de s'épanouir à son rythme et de vivre des vacances riches en souvenirs.

Du 6 juillet au 31 août, l'Accueil de Loisirs des Vassaules sera un espace d'aventures, de découvertes et de rencontres où chacun pourra imaginer, explorer et grandir ensemble.

Objectif Général 1 : Favoriser le vivre ensemble et l'inclusion	
Objectifs opérationnels	Moyens
Permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du groupe.	Mise en place de jeux de connaissance (de soi et des autres) et de cohésion . Organisation de temps collectifs et individuels favorisant la rencontre et les échanges entre enfants.
Favoriser l'expression de soi et l'écoute des autres	Mise en place de temps de parole (temps calmes, « conseils d'enfants », bilans d'activités). Utilisation d'outils d'expression (dessins, jeux coopératifs, débats).
Sensibiliser les enfants à l'empathie et au respect des différences.	Activités et discussions sur les thèmes de la différence, du respect, de la représentation de ce que l'autre ressent. Accompagnement éducatif dans les situations du quotidien.
Encourager la coopération, l'entraide et la solidarité entre les enfants.	Organisation de jeux coopératifs, projets collectifs, activités en petits groupes favorisant l'entraide.
Favoriser la mixité et les échanges entre différentes tranches d'âge.	Mise en place d'activités inter-âges, temps communs, tutorat ou parrainage entre enfants.

Objectif Général 2 : Accompagner le développement et l'épanouissement de l'enfant

Objectifs opérationnels	Moyens
Proposer un environnement sécurisant et adapté au développement de l'enfant.	Aménagement des espaces adaptés aux âges et aux besoins des enfants. Mise en place de repères dans la journée. Cadre éducatif clair et sécurisant.
Respecter les rythmes et les phases de développement de chacun (faire avec, faire faire, laisser faire).	Alternance de temps calmes et dynamiques. Possibilité de temps de repos. Adaptation du rythme des activités.
Apprendre aux enfants à comprendre et respecter les règles de vie collective.	Élaboration de règles de vie avec les enfants. Rappels réguliers et accompagnement éducatif dans leur application.
Développer l'autonomie et le pouvoir d'agir des enfants dans leur quotidien.	Participation des enfants aux temps de vie quotidienne (rangement, organisation des espaces). Choix d'activités possibles.
Encourager l'expression et la verbalisation des émotions.	Mise en place d'outils favorisant l'expression et la verbalisation des émotions. Accompagnement par l'équipe éducative dans les situations de conflit ou de frustration. Initiation à la communication non violente.
Développer les compétences sociales, émotionnelles et relationnelles.	Activités favorisant la coopération, les interactions et la gestion des conflits. Accompagnement éducatif dans les relations entre enfants.
Valoriser la créativité, l'imaginaire et la découverte de nouvelles activités.	Propositions d'activités variées (artistiques, culturelles, sportives, scientifiques). Mise à disposition de matériel favorisant la créativité et l'expérimentation.
Renforcer l'estime de soi en valorisant les réussites et les initiatives.	Valorisation des réussites et des initiatives des enfants. Encouragements et accompagnement bienveillant de l'équipe éducative.

Objectif Général 3 : Favoriser la participation des enfants et l'ouverture de l'accueil de loisirs sur son environnement

Objectifs opérationnels	Moyens
Encourager l'implication et la participation des enfants dans la vie de la structure.	Mise en place de conseils d'enfants, temps d'échanges réguliers, recueil des idées et souhaits des enfants.
Mettre en place des espaces d'expression et de dialogue permettant aux enfants de donner leur avis et d'entendre celui des autres.	Organisation de temps de bilans d'activités, discussions collectives, mise en place d'outils d'expression (boîte à idées, temps de parole, fresque).
Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs temps de loisirs et de leurs projets.	Participation des enfants au choix des activités et à la construction de projets. Adaptation des propositions en fonction de leurs souhaits et initiatives.
Favoriser la découverte de l'environnement proche et des ressources du territoire.	Organisation de sorties locales et découverte des équipements et ressources du territoire.
Développer des partenariats avec les acteurs éducatifs, culturels et associatifs locaux.	Mise en place de projets ou d'actions en collaboration avec les structures locales (associations, équipements culturels, structures éducatives).
Valoriser les actions menées par l'accueil de loisirs et contribuer à son rayonnement sur le territoire.	Communication auprès des familles et partenaires (affichage, temps de restitution, participation à des événements locaux).

Axe transversal : Développement du partenariat intersecteur des Vassales	Développer des passerelles entre les différents lieux de vie de l'enfant (école, accueil de loisirs, structures éducatives et sociales).
	Renforcer et diversifier les partenariats avec les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et associatifs du territoire.
	Valoriser et renforcer la place des familles dans la vie des accueils de loisirs en favorisant leur participation et les temps d'échanges.
	Contribuer au rayonnement des accueils de loisirs sur le territoire en valorisant les projets menés et en développant les coopérations locales.

Evaluation

L'évaluation du projet pédagogique s'appuiera sur des critères observables définis pour chaque objectif opérationnel. Elle sera menée tout au long de la période estivale à travers les observations de terrain, les échanges en équipe, les retours des enfants, des familles et des partenaires. Les indicateurs recueillis permettront d'ajuster les actions mises en œuvre afin de garantir la cohérence entre les intentions éducatives et les pratiques développées au sein de l'accueil de loisirs.

Objectif Général 1 : Favoriser le vivre ensemble et l'inclusion				
Objectif opérationnel	Critère	Indicateur	Moyens d'évaluation	Fréquence
Permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du groupe	Intégration des enfants dans la vie collective	90 % des enfants participent quotidiennement aux activités ; moins de 5 situations d'isolement repérées par semaine	Observations des animateurs, bilans d'équipe	Hebdomadaire
Favoriser l'expression de soi et l'écoute des autres	Participation aux échanges	75 % des enfants prennent la parole au moins une fois par semaine lors des temps d'échange	Temps de parole, conseils d'enfants, observations	Hebdomadaire
Sensibiliser les enfants à l'empathie et au respect des différences	Respect mutuel entre les enfants	Moins de 2 situations de moqueries ou d'exclusion signalées par semaine	Fiches d'incidents, observations, échanges	Hebdomadaire
Encourager la coopération, l'entraide et la solidarité	Capacité à collaborer	Au moins 1 activité coopérative par semaine et 3 situations d'entraide observées par jour	Observations, bilans d'activités	Hebdomadaire
Favoriser la mixité et les échanges entre différentes tranches d'âge	Interactions inter-âges	Au moins 1 activité inter-âges organisée par semaine	Planning, observations	Hebdomadaire
Construire collectivement les règles de vie	Appropriation des règles	100 % des groupes participent à l'élaboration des règles ; diminution des rappels aux règles	Conseils d'enfants, observations	Début et fin de période

Objectif Général 2 : Accompagner le développement et l'épanouissement de l'enfant				
Objectif opérationnel	Critère	Indicateur	Moyens d'évaluation	Fréquence
Proposer un environnement sécurisant et adapté	Bien-être et sécurité	Aucun accident lié à l'organisation ; moins de 3 incidents majeurs par semaine	Registre d'infirmerie, bilans d'équipe	Hebdomadaire
Respecter les rythmes et les phases de développement	Prise en compte des besoins individuels	Un espace calme accessible quotidiennement et utilisé lorsque nécessaire	Observations, échanges avec les enfants	Hebdomadaire
Apprendre à comprendre et respecter les règles de vie collective	Respect du cadre collectif	Réduction progressive du nombre de rappels collectifs	Observations, bilans d'équipe	Hebdomadaire
Développer l'autonomie et le pouvoir d'agir	Autonomie dans la vie quotidienne	80 % des enfants participent spontanément au rangement et à l'organisation	Observations quotidiennes	Hebdomadaire
Favoriser l'autonomie progressive dans les choix	Capacité à faire des choix	Au moins 2 temps de choix proposés chaque semaine ; 80 % des enfants utilisent ces possibilités	Planning, observations	Hebdomadaire
Encourager l'expression et la verbalisation des émotions	Expression des ressentis	Au moins 1 temps dédié aux émotions par semaine	Temps de parole, observations	Hebdomadaire
Développer les compétences sociales, émotionnelles et relationnelles	Qualité des relations	Diminution des conflits récurrents au cours de l'été	Observations, fiches d'incidents	Mensuelle
Valoriser la créativité, l'imaginaire et la découverte	Implication dans les activités	Chaque enfant participe à au moins 3 types d'activités différentes durant l'été	Suivi des activités, observations	Fin de période
Renforcer l'estime de soi en valorisant les réussites et les initiatives	Confiance et prise d'initiative	50 % des enfants prennent une initiative personnelle durant la période	Observations, bilans d'animation	Mensuelle
Valoriser les réussites, les efforts et les progrès	Reconnaissance des progrès	Chaque enfant bénéficie d'au moins 1 retour positif individualisé par semaine	Observations, échanges animateurs/enfants	Hebdomadaire

Objectif Général 3 : Favoriser la participation des enfants et l'ouverture sur son environnement				
Objectif opérationnel	Critère	Indicateur	Moyens d'évaluation	Fréquence
Encourager l'implication et la participation des enfants dans la vie de la structure	Participation à la vie de l'ALSH	1 conseil d'enfants par semaine et au moins 10 propositions recueillies sur la période	Comptes-rendus, observations	Hebdomadaire
Mettre en place des espaces d'expression et de dialogue	Utilisation des espaces d'expression	75 % des enfants participent au moins une fois sur la période	Temps de parole, boîte à idées	Mensuelle
Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs temps de loisirs	Participation aux décisions	30 % des activités ou animations sont issues des propositions d'enfants	Programmations, comptes-rendus	Mensuelle
Permettre aux enfants de s'engager dans des projets collectifs	Implication dans les projets	Au moins 2 projets collectifs menés jusqu'à leur aboutissement durant l'été	Suivi de projet, bilans	Fin de période
Favoriser la découverte de l'environnement proche	Ouverture sur le territoire	Au moins 1 sortie ou intervention extérieure par semaine	Planning, bilans d'activités	Hebdomadaire
Développer des partenariats avec les acteurs locaux	Qualité du réseau partenarial	Au moins 3 partenaires mobilisés durant l'été	Suivi partenarial	Fin de période
Valoriser les actions menées par l'accueil de loisirs	Visibilité des projets	1 restitution ou événement par mois ; communication régulière aux familles	Affichages, réseaux, retours familles	Mensuelle

Journée type à l'accueil de loisirs Vassaules

07h30 – 09h15

Accueil échelonné des enfants

- Installation des salles
- Jeux libres encadrés

9h15 – 11h30

Rangement des activités du temps d'accueil

- Séparation des tranches d'âges
- Organisation et lancement de la journée, des activités
- Activités, évènements, sorties

11h30 – 13h15

- Rangement et retour au calme
- Temps de repas
- Jeux libres encadrés

13h15 – 16h15

- Temps calme
- Activités, évènements, sorties

16h15 -17h00

- Goûter
- Retour sur la journée
- Retour au calme

17h00 – 18h15

- Départ échelonné des enfants
- Jeux libres encadrés

Ville de Troyes - Tarifs 2025

applicables à compter pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs			Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)	
			Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	5,50	6,00	5,60	6,10
301 €	à	500 €	6,60	7,20	6,70	7,30
501 €	à	700 €	7,90	8,60	8,00	8,75
701 €	à	900 €	10,30	11,30	10,45	11,45
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80	15,60	17,05
1 101 €	et	plus	18,50	20,10	18,75	20,40
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	4,10	4,50	4,15	4,60
301 €	à	500 €	4,95	5,40	5,05	5,50
501 €	à	700 €	5,90	6,40	6,00	6,50
701 €	à	900 €	7,70	8,40	7,80	8,55
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80	10,05	10,95
1 101 €	et	plus	12,10	13,20	12,30	13,40
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	5,50	6,00	5,60	6,10
301 €	à	500 €	6,60	7,20	6,70	7,30
501 €	à	700 €	7,90	8,60	8,00	8,75
701 €	à	900 €	10,30	11,20	10,45	11,45
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80	15,60	17,05
1 101 €	et	plus	18,50	20,10	18,75	20,40
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	4,10	4,50	4,15	4,60
301 €	à	500 €	4,95	5,40	5,05	5,50
501 €	à	700 €	5,90	6,40	6,00	6,50
701 €	à	900 €	7,70	8,40	7,80	8,55
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80	10,05	10,95
1 101 €	et	plus	12,10	13,20	12,30	13,40
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	2,20	2,40	2,25	2,45
301 €	à	500 €	2,60	2,90	2,65	2,95
501 €	à	700 €	3,30	3,60	3,35	3,65
701 €	à	900 €	4,40	4,80	4,50	4,90
901 €	à	1 100 €	5,30	5,70	5,35	5,80
1 101 €	et	plus	6,60	7,20	6,70	7,30

La communication

La communication est un point incontournable à ne pas négliger dans l'animation et à sans cesse développer. Véritable vecteur d'identité, une bonne communication est gage de sérieux, de qualité et valorise l'accueil péri et extrascolaire dans sa dimension éducative.

La communication avec les familles

1. Un **site internet** : www.ville-troyes.fr qui recense l'ensemble des informations liées aux thématiques « découvrir Troyes, au quotidien, proximité, sortir/bouger, vie municipale, téléservices »
2. Un **portail famille** : [PORTAIL FAMILLE - accueil \(troyes.fr\)](http://PORTAIL.FAMILLE-accueil(troyes.fr)) qui informe au sujet de la petite enfance, des écoles et de leurs activités, des vacances en Accueil de Loisirs, des espaces intergénérationnels. Un espace personnel permet aux familles de procéder aux inscriptions/annulations en ligne. L'actualité incontournable de ces structures y est mise en avant.
3. Soucieuse de vivre avec son temps, la Ville de Troyes possède aussi des pages officielles sur plusieurs **réseaux sociaux** qui permettent à tous de suivre des moments forts de la commune et notamment certains temps et/ou informations des Accueils de Loisirs Troyens.
4. Un **flyer** par Accueil de Loisirs est à disposition des familles et une attention particulière est portée quant à la transmission des valeurs du projet pédagogique.
5. Les **programmes d'activités** péri et extrascolaires, et les menus sont affichés devant chaque site.
6. Des **temps de partage et d'échanges** réguliers sont proposés au sein des Accueils de Loisirs.
7. Un **questionnaire de satisfaction** permet de recenser les avis des familles.

Communication avec les enfants :

La communication avec les enfants se fait tout au long des journées d'accueil, de leur arrivée le matin jusqu'à leur départ du soir. L'accueil étant un lieu de partage, les échanges sont perpétuels. Celle-ci s'incarne à travers le quotidien vécu. L'enfant prend alors part au fonctionnement, qui varie selon les types et lieux d'accueil fréquentés.

La sécurité

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

1. Fiche sanitaire :



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

2. Médicaments/PAI :

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

3. Pharmacie et déplacement :

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

4. Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

5. Accidents et déclarations d'accident :

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

6. Consignes d'incendie et PPMS :

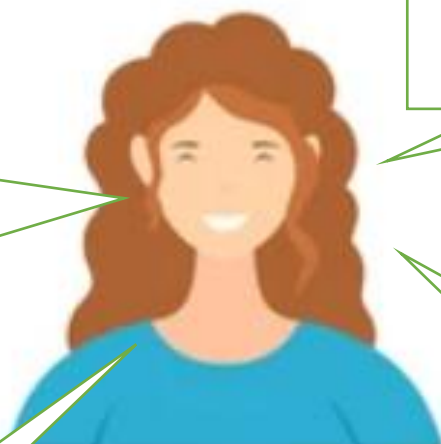
Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.

L'équipe d'encadrement

● Directeur-trice

Le directeur de l'Accueil de Loisirs et le coordinateur Péri-scolaire travaillent ensemble par secteur afin de garantir une continuité et une cohérence de travail auprès des enfants et des familles accueillis.

CHEF D'ORCHESTRE



Elabore et conduit avec l'équipe d'animation le **projet pédagogique**, en mobilisant les **moyens** adaptés.

Assure la **gestion pédagogique** (garant des orientations éducatives...), **technique** (réglementation, sécurité...) et **administrative** (présences...)

Mobilise les principaux acteurs pour assurer une prise en compte de l'enfant accueilli dans sa globalité.

Anime et gère l'équipe d'animateur.

Être directeur ou coordinateur c'est quoi ?

Accompagne les animateurs dans leur pratique professionnelle. Il assure leur formation continue, observe, conseille et favorise la montée en compétences de chacun afin de garantir un accueil de qualité pour les enfants.

L'interlocuteur(trice) privilégié(e) des **familles** et veille aux conditions de rencontre avec elles afin de favoriser un échange de qualité.

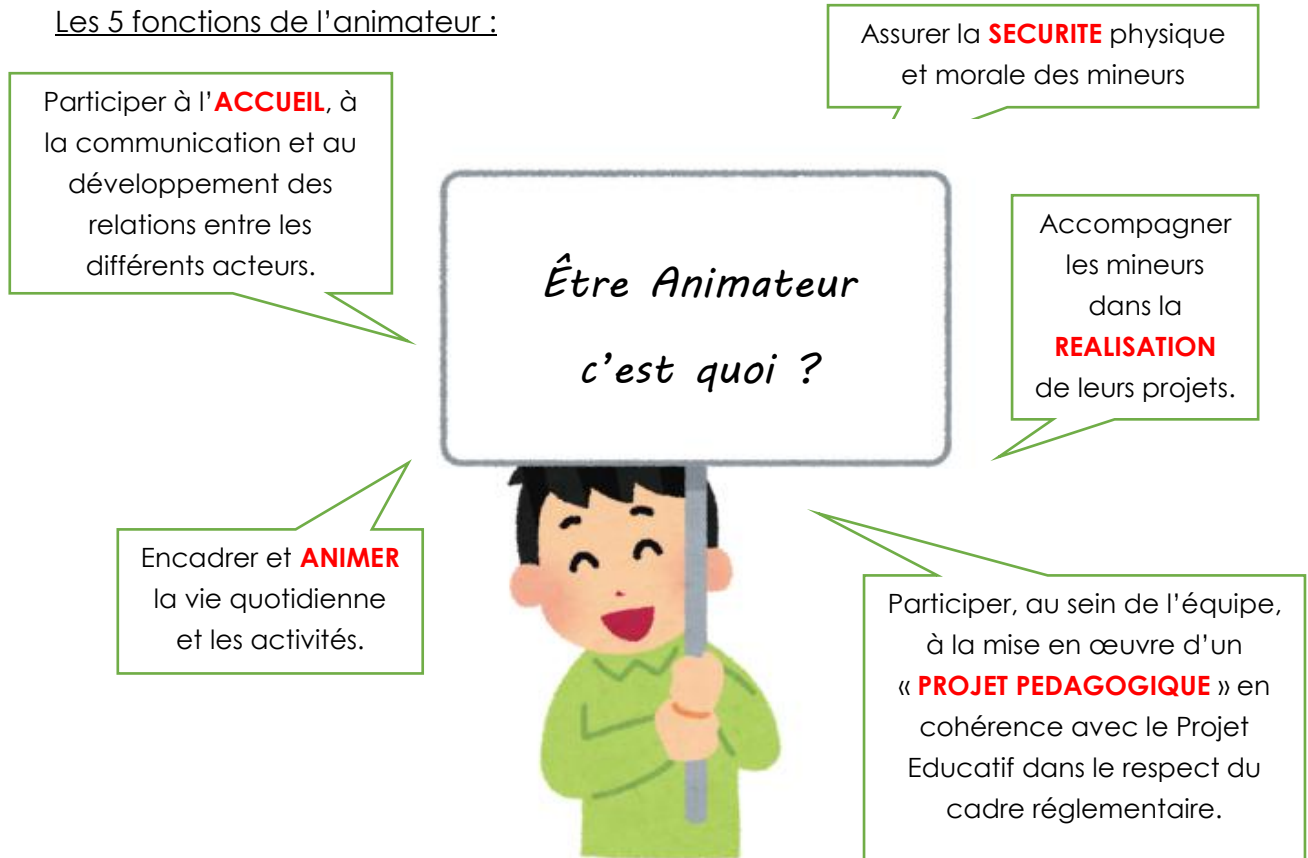
Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, mettent en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veillent au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

● Animateur

Les normes d'encadrement / La Ville de Troyes préconise :

- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans pendant les vacances
- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans pendant les vacances

Les 5 fonctions de l'animateur :



L'encadrement de mineurs requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire. La notion d'encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un adulte qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique...

Ainsi, il est demandé à chacun d'être attentif et bienveillant, de garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et de :

- poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif
- d'assurer en toutes circonstances une surveillance constante et active, impliquant notamment sa ponctualité, et de limiter l'utilisation du téléphone portable au seul usage professionnel.
- d'installer une communication respectueuse et positive avec les enfants, indispensable à la construction du dialogue.

- d'adopter un comportement respectueux et non-discriminant à l'égard de l'enfant y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation.
- de proscrire toute familiarité de langage, gestuelle, relationnelle et, sauf situation d'urgence, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant.
- de s'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est demandé à chaque encadrant d'informer immédiatement les responsables identifiés de la ville de Troyes de toute situation qui lui semblerait de nature à compromettre le bien-être et la sécurité physique, morale et affective des enfants, ceci afin que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Annexes

- Plannings d'activités
- Note de service liée à l'encadrement
- Note de service liée aux déplacements

NOTE DE SERVICE

Yves Minck
Directeur Général des Services

☐ TCM

☒ VT

☒ DGA

☒ DIRECTEURS

☒ CHEFS DE SERVICE/D'ETABLISSEMENT

*du pôle
famille
et proximité*

☐ A diffuser à l'ensemble des agents

☒ A afficher

Emetteur : Pôle Famille et Proximité

Troyes, le 12/07/19

Visa SG : n°16 *OP*

Diffusion DG le : 12/07/19

OBJET : Encadrement des mineurs en accueil de loisirs (AL)

La Ville de Troyes organise de nombreuses sorties à destination des enfants. Ce public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note de service vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs Arnaud-Baltet, Louis-Dumont, Jules-Guesde, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes et Vassaulles, lors des sorties.

Les missions des agents du service accueil enfance et jeunesse et ressources en situation d'animation, les amènent de façon régulière à encadrer des mineurs en période péri et extra-scolaires.

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des agents, **lors des sorties**, de veiller à la mise en œuvre des points suivants :

- **Utilisation systématique de la fiche de sortie** ci-jointe, mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quelle que soit la destination et la distance de sortie ;

- En cas de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, **le conducteur doit être accompagné par un animateur** pour un trajet supérieur à 20 kilomètres ;
- **Un trajet ne pourra excéder 2 heures**, quel que soit le mode de transport ;
- **Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'accueil de loisirs de provenance** (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction) ;
- **Il est indispensable que les enfants soient comptés et identifiés** à chaque montée et descente de véhicule ;
- Dans le cadre de **l'utilisation des transports en commun**, vous serez particulièrement vigilant et attentif à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusterez en conséquence, la répartition de votre groupe :
 - ↳ il ne devra pas excéder **16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans** et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge ;
 - ↳ **les enfants de moins de 6 ans seront encadrés par deux animateurs minimum** quel que soit l'effectif ;
 - ↳ un encadrement au-delà de celui imposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles doit être envisagé :
 - **2 animateurs pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ;**
 - **2 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.**
 - ↳ un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).
- **Le transfert des enfants** entre les accueils de loisirs Louis-Dumont et Vassaulles (conformément à l'article 2 du règlement intérieur « mon accueil de loisirs ») **s'effectue uniquement sur l'un de ces deux AL** entre 9h15 et 9h35 et entre 16h55 et 17h15 ;
- Une **vérification des coordonnées** des personnes responsables de l'enfant (numéros de téléphone et adresses postales) doit être faite à chaque période de vacances
- **L'identification des personnes** qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant

Les directeurs d'accueils de loisirs veillent au respect de ces dispositions ; ils peuvent être sollicités par les animateurs aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront les moyens et l'ensemble des ressources mis à leur disposition par le service. Ils tiennent à la disposition de l'ensemble des agents des « fiches mémo » récapitulatives de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques.

Le Directeur Général des Services
Yves Minck

Copie pour information :

- ☐ Mesdames, Messieurs les adjoints - Conseil Municipal de Troyes
- ☐ Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal de Troyes



Yves Minck
Directeur Général des Services

NOTE DE SERVICE

- ☒ DGA
- ☒ DIRECTEURS Vie quotidienne, Enseignement-CmE, Administration pôle famille et proximité
- ☒ CHEFS DE SERVICE Affaires périscolaires, Affaires scolaires, Accueil enfance et jeunesse, Ressources, Animation de la vie sociale

☒ à diffuser

☐ à afficher

Service émetteur : Pôle famille et proximité

Troyes, le 27 septembre 2018

Diffusion DG le : 28 septembre 2018

OBJET : encadrement des mineurs

La Ville Troyes organise de nombreuses activités à destination des enfants et adolescents, public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra-scolaires, garderies périscolaires, études, restauration scolaire, espaces intergénérationnels et activités ponctuelles.

Les missions des agents des services affaires périscolaires, affaires scolaires, accueil enfance et jeunesse, ressources et animation de la vie sociale les amènent de façon régulière ou plus ponctuelle (semaine de rentrée scolaire ou service minimum d'accueil) à encadrer des mineurs durant ces activités. La notion d'**encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un agent** qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique etc... **L'agent en charge d'un groupe de mineur est désigné dans la présente note par le terme encadrant.**

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes, affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu **un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.**

Par conséquent, il est demandé aux encadrants de se conformer en tous points aux attendus suivants :

- **Assurer** en toutes circonstances **une surveillance constante et active**, impliquant notamment la ponctualité de l'agent et de limiter l'usage du téléphone portable au seul usage professionnel,
- **Poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles**, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif,
- **Installer une communication respectueuse et positive** avec les enfants et les adolescents, indispensable à la construction du dialogue,
- **Adopter un comportement respectueux et non-discriminant** à l'égard de l'enfant et de l'adolescent, y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation,
- **Proscrire toute familiarité** de langage, gestuelle ou relationnelle, et **sauf situation d'urgence**, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant,
- **S'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.**

Les coordinateurs périscolaires, les directeurs d'accueil de loisirs et responsables d'espaces intergénérationnels veillent au respect de ces dispositions, ils peuvent être sollicités par les encadrants aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront le cas échéant leur chef de service.

Tout agent, quelle que soit fonction, témoin d'une situation ou dépositaire d'un témoignage de faits de nature à compromettre la sécurité physique, morale ou affective d'un mineur au sens de la présente note en informera sans délais son supérieur hiérarchique direct, ceci afin que l'intérêt des enfants et adolescents puisse être préservé et que des mesures correctrices puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces dispositions.

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Yves Minck



Copie pour information :

☐ Mesdames, Messieurs les élus de la municipalité